



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les chiffres-clés de la Justice 2020



Directrice de la publication

Christine Chambaz

Sous-directrice de la Statistique et des Études

Coordination

Anaïs Brécharde - Viviane Ravilly-Silva

Réalisation

Anaïs Brécharde - Marylène Legargasson - Emilie Le Caignec

Conception et impression

Nyl Communication

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la justice

Les chiffres-clés de la Justice 2020

Secrétariat général
Service de l'expertise et de la modernisation
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-162247-0

© Justice 2020

SOMMAIRE

Chiffres	
Les principaux chiffres	4
La justice civile	6
La justice pénale et pénitentiaire	10
La justice des mineurs	20
L'accès au droit	25
Les intervenants de la justice	27
Les moyens	28
La justice administrative	30
Liste des sigles et abréviations	32

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Budget 2020

9,4 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2020

87 617 équivalents temps plein travaillés

Implantations immobilières en 2020

5 657 887 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire au 01/01/2019 (y compris les collectivités d'outre-mer et territoriales)

- 1 Cour de cassation
- 36 cours d'appel
- 1 tribunal supérieur d'appel
- 164 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale) et tribunaux de police (à partir du 01/07/2017)
- 4 tribunaux de première instance
- 155 tribunaux pour enfants
- 285 tribunaux d'instance
- 210 conseils de prud'hommes
- 6 tribunaux du travail
- 136 tribunaux de commerce et tribunaux de première instance à compétence commerciale

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

Activité des juridictions en 2019

■ Justice civile

2 250 217 décisions en matière civile et commerciale
dont 213 429 référés

■ Justice administrative

267 809 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

812 249 décisions en matière pénale
12 313 228 amendes forfaitaires majorées
4 189 488 affaires traitées par les parquets
1 308 916 affaires poursuivables
dont 1 134 917 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative ou composition pénale

Taux de réponse pénale : 86,7 % (87,7 % en 2018d)

■ Justice pénale (suite)

932 890 condamnations et compositions pénales prononcées :

- 2 279 pour des crimes
- 606 397 pour des délits
- 5 747 pour des contraventions de 5^{ème} classe (hors tribunaux de police)
- 318 467 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

Activité des parquets

- 166 589 affaires traitées impliquant au moins un mineur
- 131 710 affaires poursuivables impliquant au moins un mineur
- 49 045 affaires poursuivies impliquant au moins un mineur

Taux de réponse pénale : 92,7 % (92,8 % en 2018d)

Activité des juges des enfants

- 112 706 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
- 62 568 mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies
- 14 712 familles faisant l'objet d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

- 504 unités éducatives du secteur public
- 988 établissements du secteur associatif habilité
- 217 346 mesures suivies dans l'année
 - 181 310 dans le secteur public
 - 36 036 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

- 187 établissements pénitentiaires
- 61 080 places au 1^{er} janvier 2020
- 82 260 écroués au 1^{er} janvier 2020
 - dont 70 651 détenus*
- 101 824 entrants en prison en 2019
- 98 962 sortants de prison en 2019
- 162 668 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 31 décembre 2019

Aide juridictionnelle en 2019

- 1 027 151 admissions à l'aide juridictionnelle
 - dont*
 - 599 889 admissions sur contentieux civils et administratifs*
 - 423 499 admissions sur contentieux pénaux*

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer. En raison notamment de retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. Les données provisoires 2018 ont été révisées dans cette édition, en raison principalement de la suppression des condamnations des COM.

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2019

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2019/18 (en %)
		dont référés	
Toutes affaires nouvelles¹	2 255 753	218 624	+ 0,1
Cour de cassation	17 071		- 2,2
Cours d'appel	227 325	5 704	- 0,9
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale) ¹	876 908	108 426	- 0,2
<i>dont ordonnances sur requête</i>	<i>102 653</i>		<i>- 2,7</i>
Pôle social ²	114 282		11,8
Tribunaux d'instance ¹	381 632	67 173	- 1,8
Juge des enfants (assistance éducative) ³	377 515		2,3
Juridictions commerciales ⁴	142 447	17 653	- 3,6
Conseils de prud'hommes	118 573	19 668	- 0,9

1. Non compris : ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération (cf. p. 9), contentieux électoraux, départition prud'homale, ordonnances du Code de la consommation et protection des majeurs pour les TI, hors protection des mineurs pour les TGI.

2. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble du contentieux de la protection sociale est géré par le pôle social, service nouvellement créé au sein des TGI. Il prend la suite des juridictions existantes supprimées : le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), le tribunal de contentieux de l'incapacité (TCI) et la commission départementale de l'aide sociale (CDAS).

3. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p. 20).

4. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance (hors commerce) ¹		Tribunaux d'instance ¹	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Toutes affaires nouvelles	227 325		876 908		381 632	
<i>dont affaires au fond²</i>	<i>221 621</i>		<i>882 646</i>		<i>314 459</i>	
Droit des personnes	9 123	4,1	138 417	15,7	272	0,1
Droit de la famille	26 473	11,9	324 060	36,7	278	0,1
Droit des affaires	7 687	3,5	10 608	1,2	3 838	1,2
Surendettement et entreprises en difficulté	8 121	3,7	11 052	1,3	38 863	12,4
Droit des contrats	36 361	16,4	56 680	6,4	224 964	71,5
Droit de la responsabilité	5 872	2,6	38 631	4,4	5 613	1,8
Droit des biens	11 135	5,0	62 067	7,0	31 385	10,0
Relations du travail et protection sociale ³	60 319	27,2	116 640	13,2	7 622	2,4
Relations avec les personnes publiques	15 653	7,1	2 261	0,3	259	0,1
Procédures particulières	3 755	1,7	15 608	1,8	1 098	0,3
Autre	37 122	16,8	106 622	12,1	267	0,1

1. cf note 1 du tableau précédent.

2. Affaires au fond = affaires nouvelles hors référés, ordonnances sur requête et certaines procédures particulières.

3. Cf note 2 tableau précédent pour ce qui concerne les activités du TGI

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2019

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2019/18 (en %)
		dont référés	
Toutes affaires terminées¹	2 250 217	213 429	- 1,3
Cour de cassation	17 813		- 18,5
Cours d'appel	230 488	5 600	- 2,9
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale) ¹	858 237	103 335	+ 0,2
<i>dont ordonnances sur requête</i>	<i>99 411</i>		<i>- 3,6</i>
Pôle social ²	113 259		- 21,3
Tribunaux d'instance ¹	399 429	67 173	+ 4,7
Juges des enfants (assistance éducative) ³	377 515		+ 1,6
Juridictions commerciales ⁴	131 345	17 653	- 4,8
Conseils de prud'hommes	122 131	19 668	- 5,7

1. Non compris ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération [cf. p. 9], contentieux électoraux, répartition prud'homale, ordonnances du code de la consommation et protection des majeurs pour les TI, hors protection des mineurs pour les TGI.

2. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble du contentieux de la protection sociale est géré par le pôle social, service nouvellement créé au sein des TGI. Il prend la suite des juridictions existantes supprimées : le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), le tribunal de contentieux de l'incapacité (TCI) et la commission départementale de l'aide sociale (CDAS).

3. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p. 20).

4. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM

Durée moyenne des affaires terminées (en mois)

	2018	2019	
	Toutes affaires terminées	Toutes affaires	Référés
Cours d'appel	13,5	14	2,0
Tribunaux de grande instance ¹	8,0	9,4	2,3
Tribunaux d'instance ²	6,5	6,2	3,8
Conseils de prud'hommes	14,6	14,5	2,3
Tribunaux de commerce	5,4	5,4	1,9

1. Y compris les affaires du pôle social en 2019

2. Cf. note 1 ci-dessus.

Affaires en cours au 31 décembre 2019

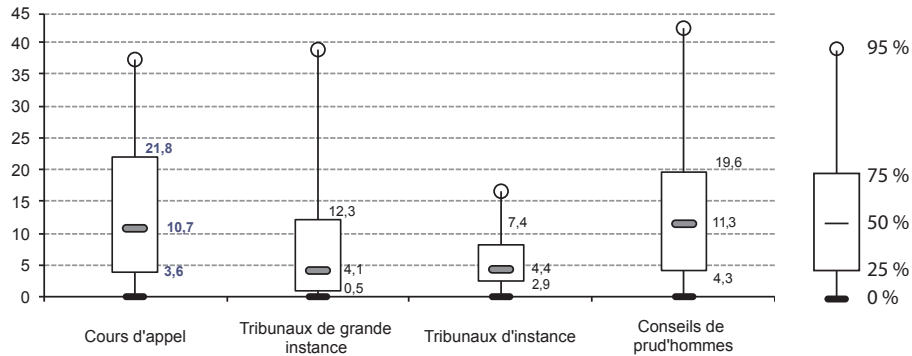
	Stock	Évolution 2019/18 (en %)	Âge moyen du stock (en mois)
Cours d'appel	270 197	- 0,9	14,9
Tribunaux de grande instance ¹	794 139	+ 2,4	nd
Tribunal d'instance	625 548	- 4,3	nd
Conseils de prud'hommes (hors référés)	134 217	- 2,7	14,9

1. Y compris les affaires du pôle social en 2019

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Durée de règlement des affaires civiles terminées en 2019

Durée des contentieux civils¹ (en mois)



Lecture : devant les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de **3,6** mois
- 50 % des affaires se terminent au bout de **10,7** mois
- 75 % des affaires se terminent au bout de **21,8** mois
- 95 % des affaires se terminent au bout de **36,9** mois

1. Tous contentieux civils terminés en 2019 (tous modes de fin confondus), hors protection des mineurs pour les TGI, hors tutelles majeurs pour les TI.

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2018

Tribunaux de grande instance en 1 ^{er} ressort	23,7 %
Tribunaux d'instance	7,5 %
Conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	59,7 %
Tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	12,9 %

Quelques indicateurs pour 2019

Sauf mention contraire, les données sont indiquées hors référés.

Nationalité²

31 793 acquisitions par déclaration anticipée de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France

1 837 acquisitions sans formalité à raison de la naissance et de la résidence

2. Toutes les acquisitions de nationalité ne sont pas enregistrées au ministère de la justice.

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

Quelques indicateurs pour 2019 (hors référés)

Protection juridique des majeurs (données 2017)¹

74 593	ouvertures d'une mesure de protection des majeurs
37 544 (50 %)	tutelles
36 154 (49 %)	curatelles
895 (1,2 %)	sauvegardes de justice
<i>dont 39 % sont gérées par la famille</i>	

1. Les tutelles majeurs ne sont plus disponibles depuis l'année 2018

Droits attachés à la personne

81 618	demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement
39 320	demandes relatives à la rétention d'étrangers

Famille²

297 903	demandes au juge aux affaires familiales
<i>dont 148 841 (50 %) demandes relatives à l'autorité parentale et au droit de visite</i>	
<i>dont 27 824 (9 %) demandes de contribution à l'entretien de l'enfant</i>	
66 672	divorces prononcés en TGI

2. Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les divorces par consentement mutuel, la convention établie par les époux et leurs avocats est, sauf exception, enregistrée auprès d'un notaire. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la déclaration conjointe de PACS est faite à l'officier d'état civil de la mairie.

Entreprises en difficulté (TC, TGIcc, TMC, TGI)

51 668	demandes d'ouverture d'une procédure
<i>dont 2 009 (4 %) mandats ad hoc</i>	
<i>dont 1 612 (3 %) conciliations</i>	
<i>dont 20 214 (39 %) redressements judiciaires</i>	
<i>dont 30 222 (58 %) liquidations judiciaires</i>	
<i>dont 1 029 (2 %) sauvegardes</i>	

Surendettement des particuliers

20 324	affaires de surendettement des particuliers
19 642	demandes de rétablissement personnel
<i>dont 1 413 avec liquidation judiciaire</i>	

Contentieux de l'impayé (y compris référés)

90 455	demandes pour paiement des loyers et/ou résiliation-expulsion
383 374	injonctions de payer

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

LA JUSTICE PÉNALE ET PÉNITENTIAIRE

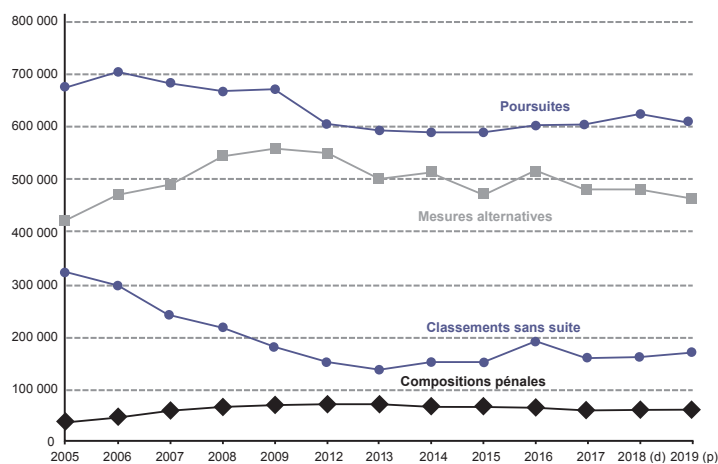
Activité des parquets en 2019

	2019p	en %		Évolution 2019p / 2018d (en %)
Affaires nouvelles reçues	4 496 208			+ 1,2
Affaires traitées (A+B)	4 189 488			- 0,8
Classement d'affaires non poursuivables (A)	2 880 572	100,0		- 0,3
Infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	535 942	18,6		- 2,1
Défaut d'élucidation	2 344 630	81,4		+ 0,1
Premières orientations des affaires poursuivables (B)	1 308 916	100,0		- 2,0
Classements sans suite ¹	173 999	13,3		+ 6,0
Compositions pénales	64 717	4,9	(a)	- 0,3
Procédures alternatives aux poursuites	463 975	35,4	(b)	- 3,8
Poursuites	606 225	46,3	(c)	- 3,0
devant le tribunal correctionnel	510 724			- 3,0
dont				
<i>en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité</i>	100 730			+ 3,5
<i>ordonnance pénale</i>	170 672			- 2,4
devant le juge d'instruction	17 174			- 1,6
devant le juge des enfants	48 740			- 4,4
devant le tribunal de police	29 587			- 1,1
Taux de réponse pénale (a+b+c)		86,7		

1. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

(p) : données provisoires ; (d) : données définitives

Orientations données par le parquet aux affaires poursuivables



Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique des cadres du parquet, Fichier statistique Cassiopée (données 2019 provisoires)

Décisions rendues en 2019

	2019p	Évolution 2019p / 2018d (en %)
Par les juridictions pénales¹ (hors amendes forfaitaires)	812 249	+ 1,1
Cour de cassation	7 470	- 1,5
<i>dont questions prioritaires de constitutionnalité</i>	162	+ 97,6
Cours d'appel	106 864	+ 1,1
Chambre des appels correctionnels	45 142	+ 1,2
<i>dont arrêts sur intérêts civils</i>	3 658	- 2,6
Chambre de l'application des peines	22 136	- 1,6
Chambre de l'instruction	39 586	+ 2,7
Cours d'assises	1 693	+ 1,3
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	549	+ 1,9
Tribunaux correctionnels	641 804	+ 0,9
Jugements sur l'action publique	570 125	+ 2,0
Jugements portant condamnation ou relaxe	311 356	+ 1,4
Citation directe ou comparution volontaire	20 123	- 10,2
Convocation par procès-verbal du procureur de la République	26 416	+ 13,7
Convocation par procès-verbal de l'officier de police judiciaire	174 745	- 0,1
Comparution immédiate	55 061	+ 6,2
Renvoi du juge d'instruction ou de la chambre d'instruction	20 166	+ 0,4
Opposition	8 650	- 4,0
Non déterminé	6 195	+ 10,1
Ordonnances pénales	174 020	+ 0,7
Ordonnances d'homologation de CRPC	84 749	+ 7,4
Autres (dont jugements sur intérêts civils)	71 679	+ 3,2
Juges et tribunaux pour enfants	54 418	+ 3,2

(p) : données provisoires ; (d) : données définitives

1. En décisions-personnes pour les tribunaux correctionnels, et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la Cour de cassation et les cours d'assises.

Affaires en cours au 31 décembre 2019

	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Cours d'appel - chambres des appels correctionnels	40 171	+ 6,4
Cours d'appel - chambres de l'application des peines	3 981	- 9,8
Cours d'appel - chambres de l'instruction	6 615	+ 28,3
Cours d'assises d'appel	518	- 7,5
Cours d'assises de premier ressort	1 686	- 5,2

Sources : Ministère de la justice/SG/SDSE, cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, fichier statistique Cassiopée (données 2019 provisoires) ; rapport annuel de la Cour de cassation.

L'activité des juges d'instruction en 2019

Affaires nouvelles

17 833	affaires nouvelles dont 11 % avec au moins un mineur mis en cause dont 2 % sans personne mise en cause 58 % avec une personne mise en cause 40 % avec plusieurs personnes mises en cause
38 500	personnes mises en examen dont 10 % de mineurs

Affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année

15 480	affaires
25 983	personnes renvoyées devant une juridiction de jugement dont 9 % de mineurs dont 35 % laissées en liberté 44 % sous contrôle judiciaire ou ARSE 21 % en détention provisoire

Ensemble des personnes mises en examen dans les affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année	33 118
Mode de clôture	en %
Mise en accusation devant la cour d'assises	8
Renvoi devant le tribunal correctionnel	63
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	7
Non-lieu	21
Autres	1

Durée de l'instruction en 2019 (en mois)

Entre le réquisitoire introductif et l'ordonnance de règlement

Mode de clôture	Moyenne	Médiane
Ensemble	33,0	26,2
Mise en accusation devant la cour d'assises	29,6	25,1
Renvoi devant le tribunal correctionnel	32,1	25,2
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	27,4	23,1
Non-lieu	41,0	33,9

Mesures de sûreté prises en 2019 par le JLD, le juge d'instruction, le tribunal correctionnel ou les juridictions pour mineurs

	Détention provisoire	Contrôle judiciaire
Ensemble	43 333	60 060
Filière dans laquelle la mesure a été prononcée	en %	en %
Instruction	35	37
Comparution immédiate	59	10
Procédure pour mineurs	4	11
Convocation par PV du procureur	1	39
Autres	1	3

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données provisoires)

Condamnations et compositions pénales en 2018 Crimes, délits, contraventions de 5^e classe (hors tribunaux de police)

unité : condamnation et composition pénale

	Total	Majeurs	Mineurs
Crimes	2 279	1 789	490
Délits	606 937	562 225	44 712
Contraventions de 5 ^{ème} classe	5 747	5 228	519
Toutes infractions	614 963	569 242	45 721

Nature de l'infraction et type de juridiction

unité : condamnation et composition pénale

Nature de l'infraction principale	Total	dont		
		Cour d'assises (y c. mineurs)	Tribunal correctionnel	Juge des enfants et tribunal pour enfants
Toutes natures d'infractions	614 963	2 232	546 967	44 585
Compositions pénales	65 551	-	63 403	2 148
Condamnations	549 412	2 232	483 564	42 437
Atteintes aux personnes	95 487	1 645	77 917	9 282
<i>dont homicides volontaires</i>	448	436	-	4
<i>viols</i>	1 026	796	-	198
<i>coups et violences volontaires</i>	59 200	345	48 461	6 472
<i>homicides et blessures involontaires</i>	8 111	4	7 548	110
<i>dont : par conducteur</i>	7 402	-	6 940	97
Atteintes aux biens	111 961	445	83 367	22 830
<i>dont vols, recels, destructions et dégradations</i>	96 868	442	70 501	21 659
Matière économique et financière	12 319	4	10 827	178
<i>dont chèques</i>	2 657	-	2 447	71
<i>travail illégal</i>	2 092	-	1 874	-
Circulation routière et transports	218 575	-	213 373	1 915
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	90 682	-	89 570	85
<i>défaut d'assurance</i>	17 603	-	17 480	69
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	56 624	-	54 623	860
<i>grand excès de vitesse</i>	845	-	716	-
Autres infractions	111 070	138	98 080	8 232
<i>dont stupéfiants¹</i>	66 731	1	59 297	5 637
<i>outrages et rébellion à agent de la force publique</i>	10 019	-	8 475	1 005
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	1 546	-	1 419	2

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

En raison notamment des retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. Les données provisoires 2018 ont été révisées dans cette édition, en raison principalement de la suppression des condamnations des COM.

Condamnations en 2018 Crimes, délits, contraventions de 5^e classe (hors tribunaux de police)

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	549 412	
Réclusion criminelle	1 077	14,9 ans ¹
<i>dont à perpétuité</i>	17	
Peine d'emprisonnement	279 653	
<i>dont en tout ou partie ferme</i>	130 230	8,8 mois
Peine d'amende	180 405	501 euros
Peine alternative	61 116	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	6 796	
<i> jour amende</i>	24 423	
<i> travail d'intérêt général</i>	13 312	
Mesure et sanction éducative	22 364	
Contrainte pénale	1 400	
Dispense de peine	3 397	

1. Hors réclusion criminelle à perpétuité.

	Nombre	Durée de détention provisoire (en mois)
Condamnations après détention provisoire	35 256	
<i>dont crimes</i>	1 658	30,5
<i>délits</i>	33 588	4,4
dans le cadre d'une instruction	17 533	8,0
dans le cadre d'une comparution immédiate	16 055	0,4

Durées de procédure (en mois)	1 ^{ère} instance ¹	Appels ¹
Crimes	42,2	20,4
Délits	11,7	15,7
Contraventions de 5 ^{ème} classe	12,8	11,9

1. En première instance, pour les délits, délai entre l'infraction et la condamnation ; pour les crimes, durée de l'instruction plus délai de l'audience. En appel, délai entre la décision de première instance et la décision d'appel.

unité de compte : condamnations - personnes

Condamnations	Nombre	Structure (en %)
Total	549 412	100
Âge		
Moins de 18 ans	43 557	8
De 18 ans à moins de 25 ans	160 812	29
De 25 ans à moins de 40 ans	212 786	39
De 40 ans à moins de 60 ans	115 208	21
60 ans ou plus	17 049	3
Sexe		
Hommes	493 338	90
Femmes	56 074	10
Nationalité		
Français	464 628	85
Étrangers	82 135	15
Non déclarée	2 649	-

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

En raison notamment des retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. Les données provisoires 2018 ont été révisées dans cette édition, en raison principalement de la suppression des condamnations des COM.

Taux de récidive et réitération

Le taux de condamnés en récidive légale mesure la part des condamnés de 2018 en état de récidive [art 132-8 et 132-10 du Code pénal].

Le taux de réitérants mesure la part des condamnés de 2018 qui avaient déjà été condamnés dans un délai maximum de cinq ans pour un délit sanctionné avant l'infraction visée par la condamnation de 2018 [art 132-16-7 al.1 du Code pénal], hors récidive légale.

Le taux de récidive au sens large est la somme du taux de récidive légale et du taux de réitération à 5 ans.

Récidive légale et réitération parmi les condamnés de 2017 et 2018

Nature de l'infraction sanctionnée	Taux de récidive légale ¹ (en %) (a)		Taux de réitérants (en %) (b)		Taux de récidive au sens large (en %) (a+b)	
	2017d	2018p	2017d	2018p	2017d	2018p
Tous types de crimes	7,8	9,1				
Homicides volontaires	7,5	7,3				
Crimes sexuels	5,5	5,5				
Vols criminels	14,7	18,8				
Tous types de délits	13,2	14,2	24,1	19,2	37,3	33,4
<i>dont vols, recels</i>	<i>21,1</i>	<i>22,3</i>	<i>22,9</i>	<i>18,2</i>	<i>44,0</i>	<i>40,5</i>
<i>destructions, dégradations</i>	<i>5,4</i>	<i>6,1</i>	<i>30,7</i>	<i>25,9</i>	<i>36,1</i>	<i>32</i>
<i>conduite en état alcoolique</i>	<i>16,4</i>	<i>17</i>	<i>13,1</i>	<i>10,2</i>	<i>29,5</i>	<i>27,2</i>
<i>violences volontaires</i>	<i>13,6</i>	<i>15,2</i>	<i>23,5</i>	<i>18,4</i>	<i>37,1</i>	<i>33,6</i>
<i>délits sexuels</i>	<i>5,9</i>	<i>6,7</i>	<i>11,1</i>	<i>9,4</i>	<i>17,0</i>	<i>16,1</i>
<i>outrages et rébellion</i>	<i>7,9</i>	<i>9,0</i>	<i>43,8</i>	<i>33,8</i>	<i>51,7</i>	<i>42,8</i>
<i>stupéfiants</i>	<i>13,5</i>	<i>14,7</i>	<i>31,0</i>	<i>24,8</i>	<i>44,5</i>	<i>39,5</i>

1. Taux calculé sur les infractions principales uniquement et incluant les récidives de tentatives.

En raison notamment des retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. Les données provisoires 2018 ont été révisées dans cette édition, en raison principalement de la suppression des condamnations des COM.

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE; exploitation statistique du Casier judiciaire national

Le milieu fermé

■ **187 établissements pénitentiaires accueillant des détenus au 1^{er} janvier 2020, 61 080 places en service.**

81 maisons d'arrêt (MA) et 54 quartiers de maison d'arrêt (QMA) situés dans des centres pénitentiaires, recevant les prévenus (détenus en attente de jugement) et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans lors de leur condamnation définitive.

99 établissements pour peine (hors EPM)

25 centres de détention (CD) et 42 quartiers (QCD) accueillant des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

59 centres pénitentiaires (CP), dont 57 comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différents (maisons d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

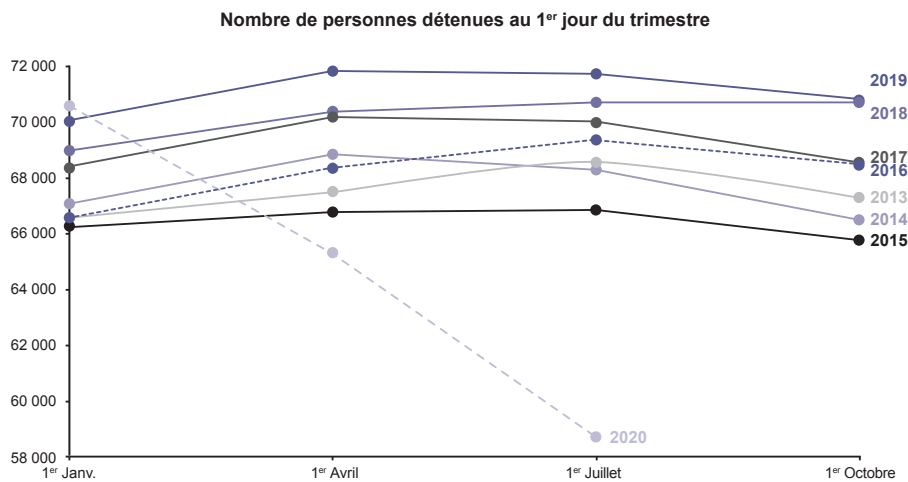
6 maisons centrales (MC) et 7 quartiers (QMC) recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

9 centres de semi-liberté autonomes (CSL) et 22 quartiers (QSL), recevant les condamnés admis au régime de la semi-liberté, 9 quartiers pour peines aménagées (QPA), 3 quartiers « centre national d'évaluation » (QCNE).

6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)

1 établissement public de santé national, situé à Fresnes (relevant du ministère de la Santé)

Évolution de la population carcérale (personnes détenues)

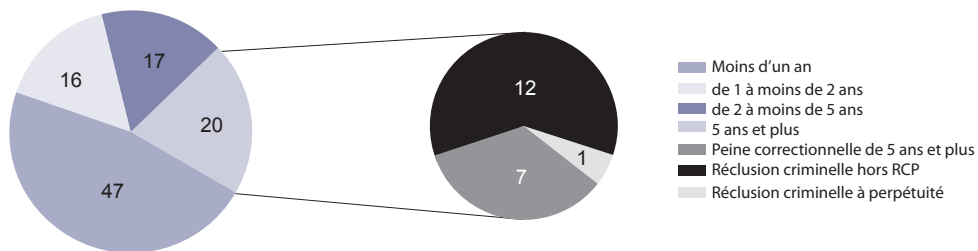


Source : Ministère de la justice/DAP/EX3, statistiques des personnes écrouées en France

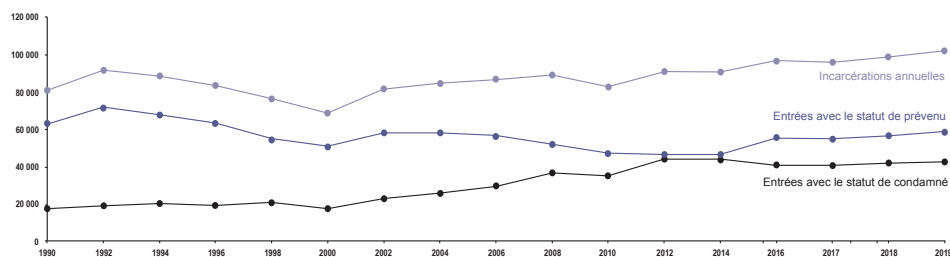
Le milieu fermé

Population pénitentiaire au 1 ^{er} janvier	2020	Évolution sur 12 mois (en %)
Personnes écrouées	82 260	+ 1,2
<i>dont personnes détenues</i>		
Condamnés	70 651	+ 0,8
Prévenus	61 785	+ 1,4
Hommes	21 075	+ 3,6
Femmes	79 103	+ 1,2
	3 157	+ 2,0
Moins de 18 ans	816	+ 4,3
18 ans à moins de 25 ans	17 662	- 0,7
25 ans à moins de 30 ans	15 823	+ 0,6
30 ans à moins de 40 ans	24 974	+ 3,2
40 ans et plus	23 585	+ 3,6
Français	65 339	+ 2,0
Étrangers	17 521	+ 1,8

Peines en cours d'exécution par les 61 785 écroués condamnés au 1^{er} janvier 2020 (en %)



Flux annuel de placements sous écrou



Source : Ministère de la justice/DAP/EX3, statistiques mensuelle et trimestrielle des personnes écrouées en France

Le milieu fermé

	Effectif	en %	en %
Entrées en prison (placements sous écrou) en 2019*	101 824	100,0	
Condamnés	42 315	41,6	
Prévenus	59 165	58,1	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	29 537		49,9
dans le cadre d'une autre procédure	29 628		50,1

* 344 catégories pénales autres/mal renseignées.

■ **98 962 libérations (levées d'écrou) en 2019**
dont 7 292 libérations conditionnelles

Durée moyenne de placement sous écrou ¹ (en mois)	2018	2019
Toutes détentions	9,8	9,7
Détention provisoire	4,3	4,2

1. Rapport de la population moyenne des écroués sur les placements sous écrou au cours de l'année.

Source : Ministère de la justice/DAP/EX3, statistiques des personnes écrouées

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation.

On distingue principalement :

- les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 210 heures ;
- les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ou d'un **sursis assorti d'un travail d'intérêt général** ;
- les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

■ 162 668 personnes prises en charge en milieu ouvert au 31 décembre 2019

Mesures en cours au 31 décembre 2019		Evolution sur 12 mois (en %)
Toutes mesures suivies par les SPIP	181 141	0,9
Sursis avec mise à l'épreuve	121 927	1,4
Travail d'intérêt général (TIG)	14 415	- 0,8
Sursis assorti d'un travail d'intérêt général	20 783	- 2,6
Autres mesures (contrôle judiciaire, interdiction de séjour...)	18 891	
Libération conditionnelle	5 125	5,6
<i>dont libération sous contrainte</i>	493	202,5

■ Durée moyenne de suivi des mesures¹ (en mois)

	2019
Toutes mesures	18,2
<i>dont sursis avec mise à l'épreuve</i>	20,8
<i>travail d'intérêt général</i>	12,5
<i>sursis assorti d'un travail d'intérêt général</i>	15,5
<i>libération conditionnelle</i>	8,6

1. Durée (en mois) = (nombre moyen de mesures suivies durant l'année / entrées de l'année) x 12

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique APPI

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs délinquants en 2019

Activité des juges des enfants	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	112 706	+ 2,7
Agés de 0 à 6 ans	31 423	+ 3,6
7 à 12 ans	32 240	+ 4,7
13 à 15 ans	26 596	+ 0,6
16 à 17 ans	22 112	+ 1,5
non renseigné	335	- 5,9
Mineurs suivis par le juge des enfants¹ au 31 décembre	252 778	+ 2,7
Mesures individuelles prononcées	377 515	+ 2,3
Mesures d'investigations (nouvelles et renouvelées)	54 677	+ 3,1
Mesures d'AEMO (nouvelles et renouvelées)	151 993	+ 2,0
Mesures de placement (nouvelles et renouvelées)	170 845	+ 2,3
Mesures d'aide judiciaire		
Familles faisant l'objet d'une MAJ (nouvelle et renouvelée)	14 712	- 1,0
Mineurs appartenant à ces familles	37 921	- 3,1

1. Hors mesures d'aide judiciaire.

Sources : Ministère de la justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

Mineurs délinquants en 2019

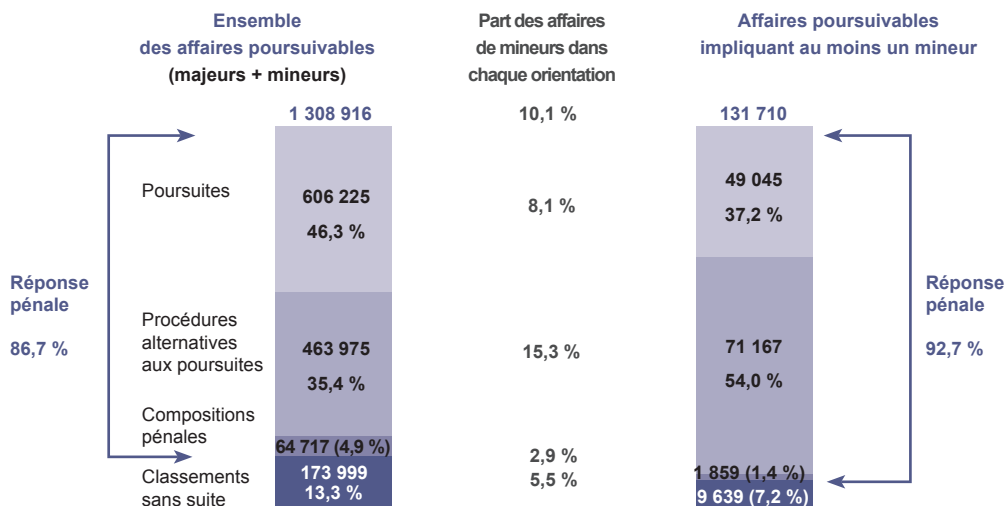
Activité des parquets concernant les mineurs	2019p	en %		Évolution 2019p / 2018d (en %)
Affaires traitées (A+B)	166 589			- 8,0
Classement d'affaires non poursuivables (A)	34 879	100,0		- 9,1
Infractions mal caractérisées, motifs juridiques	29 821	84,0		- 8,7
Mineurs hors de cause	5 058	16,0		- 11,9
Premières orientations des affaires poursuivables (B)	131 710	100,0		- 7,7
Poursuites	49 045	37,2	(a)	- 4,1
<i>devant le juge des enfants</i>	47 066			- 4,3
<i>devant le juge d'instruction</i>	1 801			+ 1,1
<i>procédures de présentation immédiate</i>	178			- 4,3
Procédures alternatives aux poursuites ¹	71 167	54,0	(b)	- 10,3
<i>dont rappels à la loi</i>	43 617			- 10,2
Compositions pénales réussies	1 859	1,4	(c)	- 5,0
Classements sans suite ²	9 639	7,3	(d)	- 6,4
Taux de réponse pénale (a+b+c)		92,7%		

1. Y compris saisines et non-lieux à assistance éducative.

2. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

(p) : données provisoires ; (d) : données définitives

Orientations données par les parquets en 2019 aux affaires poursuivables impliquant au moins un mineur



Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données 2019 provisoires)

Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants	2019p	Évolution 2019p / 2018d (en %)
Mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies	62 568	- 5,1
Agés de moins de 13 ans	1 819	- 12,5
13 à 15 ans	23 585	- 7,4
16 à 17 ans	36 969	- 3,2
non renseigné	195	+ 26,6
Mesures présentenciellelles prononcées	29 531	- 2,4
Placement, liberté surveillée, réparation	20 174	- 3,0
Contrôle judiciaire	7 376	- 2,2
Détention provisoire	1 981	+ 2,4
Mineurs jugés	54 418	+ 3,2
Mineurs jugés en audience de cabinet	23 352	+ 4,0
Mineurs jugés en audience de TE	31 066	+ 2,7
Décisions rejetant la poursuite	9 191	+ 13,9
Mesures et sanctions définitives prises	57 185	+ 3,7
Admonestation, remise à parents, dispense de mesure ou de peine	21 851	+ 4,1
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	9 698	+ 10,5
Sanction éducative	2 318	+ 3,3
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté	4 291	+ 3,3
Amende ferme ou avec sursis	2 655	- 2,4
Emprisonnement avec sursis simple	8 743	+ 0,8
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	2 921	- 3,4
Emprisonnement ferme	4 708	+ 3,0

(p) : données provisoires ; (d) : données définitives

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données 2019 provisoires)

Établissements et services de la DPJJ (données au 1^{er} juin 2020)

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 11 pôles territoriaux de formation
- 9 directions interrégionales
- 55 directions territoriales (dont Polynésie française)

■ Établissements, services et unités relevant du secteur public

224 établissements et services

- 17 centres éducatifs fermés (CEF)
- 33 établissements de placement éducatif (EPE)
- 30 établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)
- 101 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)
- 23 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI)
 - 1 service éducatif auprès du tribunal (SEAT)
- 12 services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI)
 - 6 services éducatifs au sein d'établissement pénitentiaires pour mineurs (SEEPM)
 - 1 service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (SECJD)

504 unités éducatives

- 17 unités éducatives centres éducatifs fermés (CEF)
- 4 unités éducatives centres éducatifs renforcés (UECER)
- 31 unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD)
- 68 unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC)
- 282 unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)
- 10 unités éducatives auprès du tribunal (UEAT)
- 83 unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)
 - 1 unité éducative en quartier mineur (UEQM)
 - 1 unité rattachée aux services éducatifs auprès des tribunaux (UESEAT)
 - 6 unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (UESEEPM)
 - 1 unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (UECJD)

■ Établissements, services et unités habilités relevant du secteur associatif

988 établissements et services habilités gérés par 459 associations

- 35 centres éducatifs fermés (CEF)
- 47 centres éducatifs renforcés (CER)
- 2 centres de placement immédiat (CPI)
- 581 établissements de placement
 - 93 lieux de vie (LVA)
 - 145 maisons d'enfants à caractère social (MECS)
 - 42 centres d'hébergement diversifié (CHD)
 - 38 centres de placement familial et socio-éducatif (CPFSE)
 - 49 centres scolaires et professionnels (CSP)
 - 3 foyers de jeunes travailleurs (FJT)
 - 211 foyers
- 187 services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
- 88 services d'investigation éducative (SIE)
- 36 services de réparation pénale (SRP)
- 12 services d'insertion

■ Les **Centres Éducatifs Renforcés (CER)** sont gérés par le secteur associatif, les UECER sont des unités éducatives rattachées aux établissements de placement éducatif du service pénitentiaire. Ils ont pour mission d'accueillir les mineurs afin de les éloigner de leur environnement, de créer une « rupture » afin de préparer les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. Ils s'appuient sur des programmes d'activités intensifs durant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement permanent.

■ Les **Centres de Placement Immédiat (CPI)** relèvent du secteur associatif. Ils sont habilités à prendre en charge des mineurs de 13 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance, pour lesquels un accueil sans délai ni préparation est prescrit par les magistrats.

■ Les **Centres Éducatifs Fermés (CEF)** relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur public. Il s'agit d'un dispositif éducatif alternatif à l'incarcération qui s'appuie sur la contrainte posée par la décision judiciaire. Les mineurs qui ont commis des actes de délinquance y sont placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Activité de protection judiciaire de la jeunesse

	À la charge de l'État-DPJJ et confiée au				À la charge des départements et confiée à l'ASE ou au secteur associatif ¹	
	secteur public		secteur associatif		2018d	2019p
Mesures suivies dans l'année	2018d	2019p	2018d	2019p		
Investigation	71 424	71 957	22 269	22 965		
au titre de l'enfance délinquante	58 428	59 399	46	50		
de l'enfance en danger	12 974	12 536	22 223	22 915		
de la protection des jeunes majeurs	22	22				
Placement	5 087	5 072	4 139	4 001	138 025	144 495
au titre de l'enfance délinquante	4 962	4 953	4 116	3 965		
de l'enfance en danger	61	52			138 025	144 495
de la protection des jeunes majeurs	64	67	23	36		
Milieu ouvert	104 739	104 257	9 250	9 070	115 871	117 061
au titre de l'enfance délinquante ²	103 632	103 127	9 206	9 044		
de l'enfance en danger	955	930			115 871	117 061
de la protection des jeunes majeurs	152	200	44	26		
Mesures éducatives d'accueil de jour	0	24				
Total	181 250	181 310	35 658	36 036	253 896	261 556
au titre de l'enfance délinquante	167 022	167 503	13 368	13 059		
de l'enfance en danger	13 990	13 518	22 223	22 915	253 896	261 556
de la protection des jeunes majeurs	238	289	67	62		
Jeunes suivis dans l'année, toutes mesures et tous fondements juridiques confondus						
de 0 à 6 ans	5 110	5 044	13 023	13 270	71 701	73 864
de 7 à 12 ans	7 426	7 290	14 137	14 367	74 030	76 264
de 13 à 15 ans	18 043	17 061	8 989	9 357	59 733	61 535
de 16 à 17 ans	36 148	35 670	8 710	8 683	48 432	49 893
18 ans ou plus	33 788	35 016	3 741	3 775	0	0
Non renseigné	41	43	5	3	0	0
Garçons	82 913	83 023	30 225	30 644	155 847	160 548
Filles	17 643	17 101	18 380	18 811	98 049	101 008
Ensemble	100 556	100 124	48 605	49 455	253 896	261 556

1. Les mesures 2019 et le nombre de jeunes suivis 2018 et 2019 en article 375 du Code civil à la charge financière des départements et pris en charge par les associations et les services d'aide sociale à l'enfance ont été estimés.

2. Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal.

Sources : Ministère de la justice/DPJJ, Ministère de la santé/Drees, enquête Aide sociale

L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Admissions à l'aide juridictionnelle en 2019

	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Nombre total d'admissions	1 027 151	+ 3,7
<i>dont procédures avec commission d'office</i>	409 832	+ 6,6
Admission à l'aide totale	947 784	+ 3,8
Admission à l'aide partielle	79 367	+ 2,1
Admissions sur contentieux civils et administratifs	599 889	+ 1,3
Cours d'appel	36 152	+ 4,3
Tribunaux de grande instance - hors JEX	293 779	- 1,6
<i>dont JAF - divorce</i>	103 084	- 3,4
<i>JAF - hors divorce</i>	93 439	- 0,6
Juge des enfants - assistance éducative	74 878	+ 10,2
Tribunaux d'instance - hors JEX	33 450	- 6,5
Juges de l'exécution - TGI et TI	9 739	- 5,8
Conseils de prud'hommes	14 074	- 5,3
Autres (tribunaux de commerce, TASS...)	18 894	- 8,8
Juridictions administratives	80 776	+ 12,1
Conditions de séjour des étrangers	38 147	+ 2,0
Admissions sur contentieux pénaux	423 499	+ 6,7
Cours d'appel	10 698	+ 5,6
Procédures criminelles	18 098	+ 8,6
<i>Cours d'assises - accusé</i>	2 409	+ 5,4
<i>Cours d'assises - partie civile</i>	4 817	+ 11,4
<i>Instruction criminelle - mis en examen</i>	5 850	+ 5,0
<i>Instruction criminelle - partie civile</i>	5 022	+ 12,0
Procédures correctionnelles	306 977	+ 5,2
<i>Tribunaux correctionnels - prévenu</i>	185 973	+ 6,0
<i>Tribunaux correctionnels - partie civile</i>	30 521	+ 3,3
<i>Instruction - mis en examen (y compris mineurs)</i>	87 170	+ 4,5
<i>Instruction - partie civile</i>	3 313	- 4,0
Juges des enfants et tribunaux pour enfants	39 185	- 0,9
Procédures contraventionnelles	4 865	+ 39,0
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, mesures alternatives aux poursuites	43 676	+ 24,1
Non renseigné	3 763	+ 212,3

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

L'indemnisation en matière de détention provisoire

Activité des premiers présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	2019	2018
Nombre de requêtes reçues	555	476
Nombre de décisions rendues	438	493
Indemnisation	404	465
Taux d'indemnisation	92 %	94 %
Montants versés (en millions d'euros)	8,3	9,0
Rejet, irrecevabilité et autres	34	28
Nombre d'affaires en cours	600	487
Commission nationale de réparation des détentions provisoires		
Nombre de recours	43	64
Nombre de décisions rendues	53	57
Rejet, irrecevabilité et autres	19	28
Réformation	34	29
Délai moyen de traitement (en mois)	10,0	9,0
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées (en jours)	356	405
Nombre d'affaires en cours	20	30

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, enquête sur le suivi des réparations des détentions provisoires à tort, rapport annuel de la Cour de cassation

Les victimes d'infractions

Indemnisation des victimes	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Nombre de dossiers ouverts	19 461	- 7,6
Nombre de décisions rendues	19 441	- 7,5
Montants accordés par les commissions d'indemnisation des victimes d'infraction (en millions d'euros)	325,0	+ 22,2
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31-12-2019	19 466	+ 8,0
Associations d'aide aux victimes		
2019		
Nombre d'associations ¹	198	
Nombre de personnes aidées	391 222	
<i>en matière civile</i>	74 886	
<i>en matière pénale</i>	316 336	

1. 187 associations sur 198 ont répondu sur leur activité en 2019 (186 associations répondantes sur 193 en 2018).

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations d'aide aux victimes

L'accès au droit

- 102 conseils départementaux de l'accès au droit (lois des 10-07-1991 et 18-12-1998)
- 147 maisons de justice et du droit ayant reçu 687 517 personnes en 2019
- 27 antennes de justice ayant reçu 61 644 personnes en 2019

Source : Ministère de la justice/SG/SADJAV et SDSE, enquête auprès des MJD

LES INTERVENANTS DE LA JUSTICE

- 355 associations dans le secteur pénal¹ en 2019 (aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales,...)
- 2 369 conciliateurs de justice en 2019
- 68 464 avocats au 1^{er} janvier 2019
 - 121 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation au 1^{er} janvier 2019
 - 244 greffiers de tribunal de commerce au 1^{er} janvier 2020
- 3 384 huissiers de justice au 1^{er} janvier 2020
- 140 administrateurs judiciaires au 1^{er} janvier 2019
- 301 mandataires liquidateurs au 1^{er} janvier 2019
- 15 088 notaires au 1^{er} janvier 2020
- 453 commissaires-priseurs judiciaires au 1^{er} janvier 2020

1. Certaines associations socio-judiciaires peuvent intervenir en présentiel et en suivi de mesures alternatives aux poursuites.

Sources : Ministère de la Justice/DACS, bureau de la prospective et de l'économie des professions, bureau du droit de l'économie des entreprises, PEJC ; SG/SDSE, enquête auprès des associations d'aide aux victimes.

Activité des conciliateurs de justice

	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Nombre de saisines directes (par le juge et par le justiciable)	155 046	- 0,1
Nombre d'affaires conciliées	78 108	- 1,1
<i>Taux de conciliation</i>	50,4%	

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, enquête conciliateurs

LES MOYENS

Le budget de la justice

Crédits consommés pour 2019 et prévus pour 2020	Montants (en M d'euros)		Évolution 2020/19 (en %)
	2019	2020	
Crédits de paiement (en M d'euros)	8 924,9	9 388,3	+ 5,2
<i>dont dépenses de personnel</i>	5 576,9	5 741,8	+ 3,0
Répartition par programme			
Justice judiciaire	3 466,6	3 500,2	+ 1,0
Administration pénitentiaire	3 693,9	3 958,6	+ 7,2
Protection judiciaire de la jeunesse	848,9	893,6	+ 5,3
Accès au droit et à la justice	452,9	530,5	+ 17,1
Conduite et pilotage de la politique de la justice	458,5	500,5	+ 9,2
Conseil supérieur de la magistrature	4,0	4,9	+ 21,8
Autorisation d'engagements (en M d'euros)	9 063,5	9 099,4	+ 0,4
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - (en %)	3,1	3,2	

Sources : RAP 2019 exécution et LFI 2020

Frais de justice - Aide juridictionnelle

Frais de justice	Montants (en M d'euros)		Évolution 2020/19 (en %)
	2019	2020	
Frais de justice	505,2	490,8	- 2,9
Frais de justice civile et commerciale (enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté,...)	58,4	50,9	- 12,8
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police	446,9	440,0	- 1,5
Aide juridictionnelle¹			
Autorisation d'engagement	423,7	484,3	+ 14,3
<i>Sur ressources budgétaires</i>	423,7	nd	
<i>Sur ressources extra-budgétaires (taxe sur contrat d'assurance et recettes amendes pénales)</i>	nd	nd	
Dépenses effectives (RAP)	409,1	nd	

1. Dotation annuelle des CARPA, huissiers, experts, enquêteurs...

Sources : RAP 2019 et LFI 2020

Les effectifs réels en 2020 (en équivalent temps plein travaillé)

	Effectifs		Evolution 2020 - 2019
	2019	2020	
Ensemble de la Mission Justice¹	86 452	87 617	+ 1 165
Justice judiciaire	33 542	33 726	+ 184
Administration pénitentiaire	41 511	42 319	+ 808
Protection judiciaire de la jeunesse	9 051	9 118	+ 67
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	2 326	2 432	+ 106
Conseil supérieur de la magistrature	22	22	0

1. Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6). Les personnels des juridictions administratives et de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui ne figurent plus dans le périmètre de la mission à l'entrée en vigueur de la LOLF, ne sont pas intégrés à cet ensemble.

Sources : RAP 2019 et LFI 2020

Les implantations immobilières en 2019

	2019		2020	
	Nombre de sites	Surface (en m ² SHON) ¹	Nombre de sites	Surface (en m ² SDP) ¹
Ensemble du ministère²	1 807	6 495 800	1 762	5 657 887
Administration centrale	23	100 328	25	91 597
Cours et tribunaux	680	2 287 152	625	2 097 830
Services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ³	368	3 737 996	376	3 131 098
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public uniquement)	736	370 324	736	337 362

1. Le m² Surface Hors Œuvre Nette en 2019 est remplacé depuis 2020 par m² Surface de Plancher (SDP) : nouvelle norme.

2. Locaux en propriété, en location et mis à disposition (hors logements de fonction, parkings et garages).

3. Pour rappel sont concernés : établissements, services pénitentiaires d'insertion et de probation, antennes locales.

Source : Ministère de la justice/SG/bureau de la stratégie et de la politique immobilières

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2020

	Montants 2020 (en M d'euros)	Évolution 2020/19 (en %)
Crédits de paiement	439,7	+ 4,6
Dépenses de personnel (titre II)	361,4	+ 3,1
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	78,3	+ 12,1

Activité des juridictions administratives en 2019

	Conseil d'État ¹	Cours administratives d'appel ¹	Tribunaux administratifs ¹
Affaires enregistrées	10 216	35 684	231 280
<i>Évolution 2019/18 (en %)</i>	+ 6,8	+ 5,7	+ 8,6
Affaires réglées	10 320	34 260	223 229
<i>Évolution 2019/18 (en %)</i>	+ 7,7	+ 4,3	+ 6,5
Affaires en instance au 31 décembre	5 323	30 892	173 792
<i>Évolution 2019/18 (en %)</i>	+ 1,3	+ 4,9	+ 4,6
Délai d'écoulement du stock (en mois) ²	6,2	10,8	9,3
<i>Rappel délai 2018</i>	6,6	10,8	9,3

Activité des cours administratives d'appel en 2019

Cours	Affaires enregistrées ¹	Affaires réglées ¹	Affaires en instance au 31 décembre ¹
Bordeaux	5 014	4 530	4 681
Douai	2 829	2 850	2 498
Lyon	4 820	4 609	4 241
Marseille	5 803	5 749	4 999
Nancy	3 670	3 173	2 972
Nantes	5 045	5 111	3 597
Paris	4 141	4 011	3 471
Versailles	4 362	4 227	4 433
Toutes cours administratives d'appel	35 684	34 260	30 892

- Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.
- Délai théorique d'écoulement du stock, égal au rapport entre le nombre d'affaires en cours et le nombre moyen d'affaires terminées par mois en 2019

Source : Conseil d'État, rapport public 2020

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
ARSE	Assignment à résidence avec surveillance électronique
ASE	Aide sociale à l'enfance
BOP	Budget opérationnel de programme
CARPA	Caisse des règlements pécuniaires des avocats
CD	Chambre détachée
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes d'infraction
CPH	Conseil des prud'hommes
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DACG	Direction des affaires criminelles et des grâces
DACS	Direction des affaires civiles et du sceau
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DSJ	Direction des services judiciaires
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et de la détention
JP	Juge de proximité
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAJ	Mesures d'aide judiciaire
MAP	Mesures alternatives aux poursuites
MJD	Maison de la justice et du droit
PAP	Projet annuel de performance
PLF	Projet de loi de finances
PV	Procès-verbal
RAP	Rapport annuel de performance
RCP	Réclusion criminelle à perpétuité
SADJAV	Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études
SID	Système d'information décisionnel
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TCI	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGIcc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TIG	Travail d'intérêt général
TMC	Tribunal mixte de commerce
TP	Tribunal de police
TIcc	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TSA	Tribunal supérieur d'appel
d	Donnée définitive
e	Donnée estimée
nd	Donnée non disponible
ns	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée
so	Sans objet
M	Million

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

“CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE”

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la justice

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/>

“RÉFÉRENCES STATISTIQUES JUSTICE”

Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'activité judiciaire de manière thématique et selon les juridictions civiles, commerciales, pénales et de mineurs.

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/>

“INFOSTAT JUSTICE”

Un thème analysé en quatre à huit pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics.

- | | |
|---|--|
| 178. Les injonctions de payer en 2019 : de la demande à l'opposition | 168. La durée de traitement des affaires pénales impliquant des mineurs en 2017 |
| 177. Les victimes d'infractions pénales usagères des associations d'aide aux victimes en 2019 | 167. Les contentieux liés au logement |
| 176. Le travail d'intérêt général de 1984 à 2018 | 166. La mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme aménageables avant toute incarcération |
| 175. L'adoption de l'enfant du conjoint en 2019 | 165. Le prononcé d'emprisonnement ferme inférieur ou égal à 6 mois |
| 174. La composition pénale, une procédure qui demeure principalement réservée aux contentieux sans victimes | 164. Les condamnations pour violences sexuelles |
| 173. Les infractions liées à la législation du travail entre 2014 et 2017 | 163. Le taux de mise à exécution en 2016 des peines d'emprisonnement ferme prononcées par les tribunaux correctionnels |
| 172. Les durées de traitement des affaires pénales en 2018 | 162. Tuteurs et curateurs des majeurs : des mandataires aux profils différents |
| 171. Les décisions d'ordonnance de protection prononcées en 2016 | 161. Les magistrats : un corps professionnel féminisé et mobile |
| 170. Les greffiers et directeurs des services de greffes, des corps professionnels de la justice féminisés, jeunes et diplômées | 160. Violences sexuelles et atteintes aux mœurs : les décisions du parquet et de l'instruction |
| 169. Infractions économiques et financiers : leur traitement judiciaire en 2016 et 2017 | |

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/>

Pour une publication imprimée, adresser votre demande à :
Ministère de la justice, Sous-direction de la Statistique et des Études
13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

202
313
424
535
646
757
868
979
080
191
202
313
424
535
646
757
868
979
080
191
202
313

Réalisation Nyl Communication - 09/20

